

Discussion «franche et utile» avec le comité Beaudoin-Dobbie

Pierre ROBERGE Montréal (PC)

L'issue d'une rencontre du premier ministre Robert Bourassa avec le comité fédéral Beaudoin-Dobbie, hier soir, son ministre des Affaires constitutionnelles Gil Remillard a indiqué que «la discussion, franche et utile, s'est déroulée en termes généraux».

M. Bourassa doit faire rapport aujourd'hui, devant l'Assemblée nationale, de cette rencontre informelle portant sur la constitution. Le sénateur Gerald Beaudoin et sa coprésidente Dorothy Dobbie voyaient ainsi, à huis clos, un premier ministre depuis que M. Beaudoin a remplacé Claude Castonguay.

«Le premier ministre a rappelé que la loi 150 doit s'appliquer, que la situation constitutionnelle est en fonction de la loi 150 et de ses délais», a raconté M. Remillard aux reporters.

Selon M. Remillard, le Québec ne fera pas d'autre pas en avant dans le débat constitutionnel, pour le moment: «Les propositions fé-

dérales, intéressantes en principe, sont inacceptables dans leur libellé. M. Bourassa le leur a confirmé.»

Gérald Beaudoin a indiqué pour sa part que «ce fut un tour d'horizon profitable, nous avons encore beaucoup d'ouvrage dans les semaines à venir».

«Ce fut agréable, je dirais même scientifique», M. Beaudoin précisant que la discussion fut «dans le sens d'aller au fond des choses».

Fut-il question par exemple d'un union économique? «Aucunement. Il n'a été question d'aucun point principal spécifique», répond M. Beaudoin. Avec Mme Dobbie, il vise toujours l'échéance du 28 février pour faire rapport au Parlement canadien.

Il n'y a pas de rendez-vous pris avec des premiers ministres d'autres provinces, a-t-il ajouté, aucun n'a demandé à rencontrer le coprésident du comité Beaudoin-Dobbie.

Est-ce un précédent d'avoir rencontré ainsi le chef québécois en réunion informelle? «Nous aurions créé un précédent en n'acceptant pas de venir voir M. Bourassa», réplique M. Beaudoin.

Bacon désavoue les faveurs accordées aux Mohawks par Hydro-Québec

Pierre APRIL Québec (PC)

La ministre de l'Énergie et des Ressources Lise Bacon a carrément désavoué la décision de la Société Hydro-Québec de consentir un remboursement de 300 \$ à certains de ses bons clients de la réserve Mohawk d'Akwesasne.

Dans une réponse au leader de l'Opposition Guy Chevrette qui lui demandait si elle approuvait les faveurs accordées par la Société d'État aux Mohawks, Mme Bacon a été catégorique.

«Je ne dis pas que je suis d'accord avec cette décision, a-t-elle dit. C'est une décision purement administrative et non politique. Je n'ai pas été consultée et si je l'avais été, la réponse aurait été négative.»

M. Chevrette est revenu à la charge en demandant à la ministre si elle ne s'étonnait pas de voir que plus de la moitié des guérites ou postes de garde érigés par les Mohawks pour bloquer les voies d'accès à la réserve de Kahnawake étaient raccordées il-

légalement au réseau d'Hydro-Québec et qu'on leur fournissait l'électricité sans se poser d'autres questions.

«Selon les informations que j'ai reçues d'Hydro-Québec, a confirmé Mme Bacon, il y a effectivement une barricade qui n'est pas officiellement branchée. Elle nécessitera un prolongement de réseau dont le coût devra être défrayé par le Conseil de bande. Ce n'est pas Hydro-Québec qui va absorber les coûts de raccordement et de l'électricité fournie à cette barricade. La consommation sera calculée et une facture sera envoyée au Conseil de bande.»

Cet aveu a fait bondir M. Chevrette qui a demandé à la ministre si elle trouvait cette situation normale alors que le ministre de la Sécurité publique Claude Ryan venait tout juste de confier à la Chambre que ce sont effectivement ces barricades qui l'empêchent de régler la question de la sécurité aux abords de cette réserve.

«Est-ce que la ministre est en train de me dire, a souligné M. Chevrette, qu'en tant que le conseil de bande paie pour le prolongement, Hydro-

Québec va s'organiser pour éclairer et fournir de l'électricité à des gens qui empêchent la libre circulation des biens et des personnes?»



Lise Bacon

«Je n'ai pas besoin de déchirer mes vêtements pour dire que je ne cautionne pas cela, a répliqué Mme Bacon. Je dis qu'Hydro-Québec prendra tous les moyens pour recouvrer son argent. S'il y a des coûts pour le prolongement du réseau, ils seront défrayés par le conseil de bande (de Kahnawake) et non par Hydro-Québec qui n'approuve pas qu'on nuise à la libre circulation de la population pas plus que la ministre de l'Énergie et des Ressources.»

Par ailleurs, Mme Bacon a refusé de s'engager à rendre publics les détails de l'entente entre la Société d'État et le conseil de bande d'Akwesasne qui a défrayé les manchettes la semaine dernière.

Il y avait précisé qu'un remboursement de 300 \$ était accordé aux bons clients mohawks de cette réserve, qu'un montant forfaitaire était consenti pour des activités communau-

taires en même temps que des facilités de paiements inhabituelles.

«Une entente secrète se fait entre deux parties. Je pourrais avoir l'approbation d'Hydro-Québec mais il me faut aussi l'accord de l'autre partie pour la rendre publique», a-t-elle déclaré.

Quatre guérites

De son côté, un porte-parole d'Hydro-Québec a confirmé hier que quatre guérites situées aux entrées de Kahnawake et présumément occupées par des warriors étaient branchées illégalement sur les fils d'Hydro-Québec depuis la fin de la crise de l'an dernier. Il a aussi ajouté que le Conseil de bande et Hydro s'étaient mis d'accord pour régler la facture.

«En octobre, nous nous sommes mis d'accord pour que des installations conformes à la réglementation soient mises en place dans ces guérites. Par ailleurs, nous étudions des procédures diverses pour récupérer les sommes dues pour les mois précédents», a soutenu M. Jean-Marie Pelletier au cours d'un entretien téléphonique.

M. Pelletier, porte-parole d'Hydro pour la région Richelieu, a noté en outre qu'avant d'établir la somme due pour cette période, Hydro devrait établir une «histoire de consommation» des usagers des guérites.

Nouvel épisode des aventures d'Hydro en terre mohawk, un quotidien montréalais avait montré, dans sa livraison d'hier, que les occupants des guérites — qui font fonction de postes de garde aux points d'entrée de la réserve — s'étaient branchés directement sur le réseau d'Hydro, soit en se raccordant aux fils d'alimentation, soit en brisant les compteurs de la société d'État.

Les pourparlers échouent à Kahnawake à cause de la question des guérites

Frédéric TREMBLAY Québec (PC)

Les discussions menées depuis plusieurs mois entre le ministre de la Sécurité publique Claude Ryan et le conseil de bande de Kahnawake ont abouti, dimanche, dans une impasse.

En conférence de presse, hier à Québec, le ministre Ryan s'est dit «très déçu» de l'échec des pourparlers qui devaient conduire à un accord entre les parties sur la protection policière devant être exercée aux abords et dans la réserve mohawk.

Les discussions ont avorté après que le conseil de bande de Kahnawake eût fait volte-face en refusant de s'engager à démanteler les guérites situées aux entrées et sorties du village de Kahnawake.

En vertu de l'entente intervenue entre les parties et qui devait être formellement signée dimanche à Dorval, Québec devait réduire de moitié le nombre de policiers et véhicules patrouillant sur les routes 132, 138 et 207 alors qu'en retour, les Mohawks devaient faire disparaître les guérites.

Les Mohawks exigent maintenant le retrait préalable et complet des policiers de la SQ avant de défaire les guérites.

Le ministre a fait valoir que ce revirement «remettait en cause non seulement la proposition gouvernementale mais tout l'exercice de négociation poursuivi depuis des mois».

«Les guérites sont le reflet d'une mentalité de siège. Je considère que la disparition des guérites est une condition essentielle de toute entente

raisonnable», a aussi argué le ministre.

Claude Ryan estime que les guérites violent «le principe fondamental de la libre circulation des personnes».

Tensions

Dans une lettre adressée au ministre Ryan le 11 décembre dernier, le chef du conseil de bande de Kahnawake, Joseph Norton, s'était dit disposé à mettre en application la proposition gouvernementale déposée deux jours plus tôt et prévoyant la disparition des guérites.

Le ministre Ryan croit que M. Norton aurait été, depuis, l'objet de fortes pressions et qu'il a dû changer son fusil d'épaule.

«Je crois comprendre qu'il y a beaucoup de tension à l'intérieur de la communauté mohawk de Kahnawake. J'apprenais que ce matin (hier), M. Norton aurait été empêché d'avoir accès à son bureau par des personnes qui lui reprochaient d'avoir fait des concessions trop grandes», a indiqué M. Ryan, refusant de dire s'il pouvait s'agir de Warriors.

Plus tard, en Chambre, interrogé par l'Opposition, Claude Ryan a admis que l'entente intervenue vendredi entre le gouvernement fédéral et le conseil de bande de Kahnawake avait probablement contribué aussi à l'échec de dimanche.

«(...) il avait été convenu entre les deux gouvernements, au début de 1991, que nous réglerions d'abord le problème de la police et qu'ensuite les autres questions seraient abor-



Le ministre de la Sécurité publique Claude Ryan a confirmé que le maintien des guérites à Kahnawake était à l'origine de l'échec des pourparlers.

dées. (...) Je le déplore profondément (l'accord avec le fédéral) et je ne serais pas surpris qu'il y ait eu un certain impact de ce geste», a expliqué le ministre.

L'accord signé avec Ottawa jette les bases de discussions devant mener d'ici deux ans à une entente globale

relative à l'autonomie gouvernementale de la réserve de Kahnawake.

D'autre part, le ministre Ryan n'a pas caché que la situation dans la réserve demeurait délicate et sujette à de nouveaux incidents. Il «espère» que l'échec des négociations n'envenimera pas la situation.

Un Québec souverain devrait maintenir les droits des Anglo-Québécois

Québec (PC)

Un éventuel Québec souverain devra maintenir les droits des Anglo-Québécois et même constitutionnaliser leurs droits scolaires, a expliqué hier le juriste José Woehrling de l'Université de Montréal.

«Le régime de protection des minorités dans un Québec devrait respecter les standards du droit international», a dit le professeur Woehrling devant les députés membres de la commission parlementaire spéciale

chargée d'étudier l'accèsion du Québec à la souveraineté.

Ne pas respecter ces normes «diminuerait la sympathie de l'opinion publique internationale envers la cause québécoise», a-t-il expliqué.

M. Woehrling a souligné cependant que «les garanties dont bénéficie la minorité anglo-québécoise en vertu de la Constitution canadienne vont clairement au-delà de ce standard international».

En matière de droits linguistiques relatifs à la législation et à la justice, M. Woehrling a suggéré qu'il fallait

maintenir la situation actuelle de façon à assurer les droits actuellement en vigueur.

Le juriste a noté qu'en matière de langue d'enseignement, quatre choix se poseraient à un éventuel Québec souverain: maintenir la «clause Canada», revenir à la clause Québec qui prévalait de 1977 à 1984, opter pour une «clause universelle» ou établir une politique de réciprocité avec le reste du Canada.

La clause Canada autorise des enfants à fréquenter l'école anglaise uniquement si leurs parents ont été

instruits en anglais n'importe où au Canada. La clause Québec ramènerait ce droit uniquement aux enfants dont les parents ont été instruits en anglais au Québec tandis que la clause universelle élargit ce droit aux enfants dont les parents ont fréquenté l'école anglaise partout dans le monde.

A cet égard, le professeur Woehrling a signalé que le remplacement de la clause Québec en 1984 par la clause Canada «n'a pas entraîné d'effets négatifs sur la fréquentation de l'école française par les immigrants».

Lire La Tribune n'a jamais été aussi excitant

3000 points offerts cette semaine dans La Tribune

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant: **32830237**

Sinon, composez sans frais, le **1-800-563-8688**

CLUB Multi points

Noël est le mercredi 25 décembre

Prodiguez de la joie!

Noël...l'époque des cadeaux par excellence. Et votre fleuriste Teleflora local a le choix parfait pour chacun sur votre liste. Les plus jolies fleurs de la saison dans un cadeau que l'on gardera précieusement pour les années à venir. Nous pouvons envoyer votre cadeau presque n'importe où.

Teleflora
Votre Satisfaction est notre Garantie

Les produits peuvent n'être pas tous disponibles dans tous les magasins.

FLEURISTE LUJENTHEM
752, RUE CONSEIL
562-6254

RITA FLEURISTE INC.
1255, RUE KING OUEST
563-4212

Principales cartes de crédit acceptées dans la plupart des magasins.

VENDREDI DERNIER, LA VIE DE QUATRE PERSONNES A ÉTÉ BOULEVERSEE.

<p>Noël Therrien 1575, rue Notre-Dame St-Félicien (Québec) 68K 1X2 no membre: 0017108531 membre du CLUB Multi-pointssm, a gagné une semaine de vacances au Club Med.</p>	<p>André Leroux 466, rue Lafond Repentigny (Québec) J6A 5W8 no membre: 0017255806 membre du CLUB Multi-points, a gagné une semaine de vacances au Club Med.</p>	<p>Pascal Provencher 1150, 88e Rue St-Georges-Est (Québec) G5Y 7V7 no membre: 0017078915 membre du CLUB Multi-points, a gagné 1 000 \$ en bons d'épicerie Steinberg.</p>	<p>Mario Allard 1782, rue du Renne Longueuil (Québec) J4N 1L4 no membre: 0017125386 membre du CLUB Multi-points, a gagné une Chevrolet Sprint 1991.</p>
--	--	---	--

CLUB Multi points

ÉCONOMISER N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI EXCITANT!

Procurez-vous votre carte de membre électronique. Pour 24,95\$ seulement, votre vie risque d'être bouleversée!

POUR PLUS D'INFORMATION OU POUR OBTENIR LES RÈGLEMENTS DES TIRAGES, COMPOSEZ À MONTRÉAL LE 251-8688 OU, SANS FRAIS, LE 1 800 563-8688.

Logos: Videotron ltée, TÉLÉ 7, La Tribune, CHLT 63AM, CITE, POSTE MAIL, BANQUE NATIONALE

Forum

Jean-Guy Dubuc, Président et Éditeur

Jacques Pronovost, Rédacteur en chef

Roch Bilodeau, Éditorialiste-adjoint

ÉDITORIAL

Le mariage des uns

Michel MORIN

Ils sont jeunes, ils s'aiment et ils uniront leurs destinées dans quelques jours. Un cheminement que beaucoup de jeunes couples ont également connu ou sont sur le point de connaître. Mais dans le cas de Hiather, 30 ans, et de son ami Gilles, le scénario est à la fois unique et... pathétique.

Les futurs mariés sont tous deux atteints du virus du sida. Cette terrible maladie, on le sait, ne laisse pour l'instant guère d'espoir de guérison. Ils le reconnaissent eux-mêmes, les futurs mariés n'ont pas une longue espérance de vie. Ils sont actuellement en phase terminale. Au mieux, la jeune femme anticipe de vivre encore quelques années seulement.

Alors, pourquoi se marier? Et pourquoi pas?

Non pas que l'on doive tourner en dérision le sacrement du mariage. Hiather et Gilles sont malades; ils l'avouent ouvertement. Ils ne leur reste que quelques années de vie devant eux; ils en sont pleinement conscients. Impossible pour eux d'envisager un enfant; ils le savent mieux que quiconque. Mais plus que toute autre chose, l'annonce de ce mariage est le reflet que les sidéens, ces gens qui font encore froncer les sourcils malgré tout le mouvement d'éducation populaire, sont capables d'amour.

Ils s'en trouvera pour dire que cette union devant l'Église vise uniquement à épater la galerie, à défrayer la manchette. Oui, les deux victimes du sida avaient prévu toute la cohue que susciterait l'annonce publique de leur mariage. Ils savaient pertinemment bien que les journalistes se précipiteraient. Mais dans leur condition de santé, il serait injuste de les taxer de jouer les vedettes. Se marier est possiblement l'un des derniers vœux que ces deux humains auront la chance de réaliser. Pourquoi les en priver?

Si Gilles et Hiather ont pu se rencontrer, ils doivent une fière chandelle à Jean Blais, responsable de l'ouverture de la maison Sady-Rajotte, à Warwick. Depuis 18 mois, l'initiative de M. Blais montre sans équivoque qu'il est possible dans une communauté de réserver une place de choix aux malades du sida. Il y a quelques années, un projet similaire, mis de l'avant par une communauté de religieuses, avait pourtant soulevé les passions. On s'en rappellera, les citoyens de Johnville, municipalité où l'on comptait ouvrir une maison de repos pour sidéens, avaient opposé un non catégorique au projet.

À Warwick, l'ouverture de la maison Sady-Rajotte n'a pas provoqué la rebuffade. Même que ce sont les commerçants et la population de la région des Bois-Francs qui, une fois la semaine, assurent une partie du ravitaillement dont ont besoin les bénéficiaires. De son côté, le ministère des Affaires sociales se fait encore tirer l'oreille pour apporter son support financier. On comprendrait l'hésitation de Québec s'il était placé devant une multitude de lieux de repos du genre. Mais la maison Sady-Rajotte est la seule maison de repos pour sidéens en phase terminale au Québec.

À la fois au centre et loin de toutes ces préoccupations, Hiather et Gilles vivront en 1991 l'un de leurs plus beaux temps des Fêtes en devenant mari et femme. Espérons que ce ne soit pas là leur dernier.

ANALYSE

Une grave pénurie de médicaments en URSS

par Wendy SLOANE

Les responsables soviétiques de la santé lancent une mise en garde: le paysourrait bien se trouver totalement à court de médicaments, déjà difficiles à trouver s'il y a libéralisation des prix. Les Occidentaux quant à eux jugent la situation "quasiment catastrophique".

Si les produits pharmaceutiques et fournitures chirurgicales n'ont jamais constitué des stocks impressionnants en Union soviétique — où les officines proposent ventouses et au-

tres remèdes périmés mais sont le plus souvent incapables de procurer un produit aussi courant que l'aspirine — la pénurie est allée en s'aggravant ces derniers mois.

La culture des plantes à vertus curatives, tenue pour dangereuse pour l'environnement, a été interdite alors que parallèlement les fonds gouvernementaux réservés à l'achat de médicaments et de matériel moderne s'amenuisaient de jour en jour.

"Un tiers des hôpitaux soviétiques ne verront strictement aucun arrivage

de fournitures médicales en janvier", affirme Montgomery Elmer, de "Médecins pour la responsabilité sociale" d'Appleton (Wisconsin) qui a gagné Moscou en décembre avec plus de 400kg de médicaments — principalement des antibiotiques destinés aux enfants.

"La situation va devenir critique en janvier quand les pénuries commenceront à être assez sévères pour se faire sentir. Dans certains établissements en URSS, on pratique les appendicectomies à la lame de rasoir.

La situation est quasiment catastrophique."

Pharmacies vides

Le ministre russe de la Santé, Andreï Vorobiov, vient d'annoncer que les pharmacies de la république manqueraient de médicaments à partir du moment où la libéralisation des prix, prévue par le président russe Boris Eltsine pour un passage accéléré à l'économie de marché, interviendrait. Les propos du ministre, rapportés par l'agence Tass, faisaient suite à

l'annonce par le ministre russe de l'économie, Igor Guaidar, du report de la libération des prix, initialement fixée au 16 décembre, au 2 janvier.

Il reste que M. Guaidar, dont le quotidien Troud s'était fait l'écho, avait promis le mois dernier que les prix des médicaments resteraient "pour un temps" sous le contrôle de l'Etat.

Mais par ailleurs, selon Tass, M. Vorobiov a avverti que les prix des médicaments risquaient d'être multipliés par trois ou quatre lorsque les prix

auraient commencé à augmenter de façon généralisée. Le ministre russe de la Santé appelle même la population à s'approvisionner avant que les précieux produits ne soient devenus proprement inabornables.

Toutefois, les Etats-Unis ont le mois dernier promis à l'Union soviétique l'équivalent de près de 500 millions d'aide et le gouvernement russe, selon Andreï Vorobiov, a alloué une somme de 2,5 millions \$ spécialement destinée à tenter d'enrayer la pénurie de médicaments.

POINT DE VUE

«Campagne Québec-Vie» et le cas de Nancy B.

Le cas de Nancy B. menace d'être à l'euthanasie ce que celui de Chantal Daigle a été à l'avortement, avec cette différence, toutefois, que Nancy et sa famille ne se prêtent guère à tout le battage idéologique autour de leur épreuve: il faut les en féliciter. Il est clair en effet qu'à l'occasion d'une affaire parfaitement simple et claire en déontologie médicale, nos «avant-gardistes» habituels essaient de faire mousser la cause de la mort de compassion.

Sur l'aspect juridique de la question, à savoir si la Cour serait justifiée de faire droit à la demande de Mlle Nancy B., nous ne pouvons que constater l'existence d'un réel problème, puisque le Ministre de la Justice, Madame Kim Campbell, s'est offerte à faciliter la prise éventuelle d'une décision positive en la matière, c'est-à-dire allant dans le sens de la démarche de Nancy B. Comment le Ministre va-t-elle pouvoir faire cela? Va-t-elle d'autorité changer le texte des lois criminelles qui semblent s'appliquer dans le cas précis qui nous oc-

cupe, réalisant ainsi les plus chers désirs du député conservateur Robert Wenman, dont le projet de loi C-203 sur l'euthanasie, critiqué par les propres services de Madame Campbell, n'a pu jusqu'ici passer la rampe? Changer un texte de motu proprio, pour ainsi parler, est impensable dans notre système démocratique et nous supposons que le Gouvernement se verra bien obligé de proposer au Parlement l'adoption d'amendements propres à donner le feu vert. Si c'est là la voie qu'il choisit, il faudrait qu'il s'y engage en toute vitesse car nos députés vont bientôt partir en vacances... Une autre possibilité pour Madame Campbell serait tout simplement de faire savoir que son Ministère promet solennellement de ne pas rester en justice malgré les textes, si le jugement rendu par la Cour Supérieure du Québec est à l'effet que l'on peut débrancher le ou les appareils en question. Dans une société autre que la nôtre, opter pour une telle possibilité serait susceptible d'amener de graves ennuis politiques au

Gouvernement qui ferait cela, mais chez nous, il n'a aucun souci à se faire: notre proverbiale permissivité est une garantie d'immunité pour lui.

Quoi qu'il en soit, avez-vous remarqué — et c'est à cela que nous voulons en venir — combien les puissances qui nous dominent se montrent pressées à arranger les choses lorsqu'il s'agit de rendre possible la commission d'actes tendant à déprécier la vie humaine? Vous vous souviendrez en effet que pour se conformer au calendrier extrêmement contraignant de Madame Chantal Daigle, qui tenait absolument à se faire avorter avant l'échéance fatidique de la vingt-cinquième semaine de sa grossesse, la Cour Supérieure de ce pays avait interrompu ses vacances judiciaires pour entendre sa cause: noblesse oblige, n'est-ce pas? Cause d'ailleurs sans objet, avait statué la Cour, puisque Chantal s'était déjà fait avorter. On n'en parle plus: l'affaire est classée. Voilà notre première observation.

Notre deuxième a trait à l'article

vraiment remarquable de Monsieur Guy Durand, professeur de théologie à l'Université de Montréal, paru dans «La Presse» du 30 novembre dernier. Nous souscrivons à tout ce que vous dites dans cet article concernant l'euthanasie, Monsieur Durand, mais nous ne pouvons que regretter que vous ne soyez pas montré aussi éloquent lors du débat sur l'avortement, il y a deux ans. Vous disiez en ce moment-là que, s'agissant d'avortement, il ne fallait pas être ni trop souple ni trop sévère, par souci de pluralisme et d'équilibre entre les différents «critères de législation». Ne pensez-vous pas que si nous devons faire face aujourd'hui au défi de l'euthanasie, c'est parce que notre «intelligence» théologique comme philosophique, comme politique s'avèrent un peu trop complaisante, il y a deux ans, à l'égard de l'interruption volontaire de la grossesse? N'avons-nous pas toujours dit dans le mouvement pro-vie que l'avortement déboucherait tôt ou tard sur l'euthanasie — nous y sommes — et bientôt,

très bientôt sachez-le, sur l'eugénisme et l'eugénisme radical? Comment pouvez-vous dire d'un côté, concernant l'euthanasie:

«La vie n'est-elle pas plutôt un mystère qui nous échappe, à la naissance, au milieu, comme à la fin. Vouloir «contrôler» la vie, n'est-ce pas perdre le sens de la vie humaine? Et ne pas dire la même chose, de l'autre côté, celui de l'avortement? N'êtes-vous pas ici devant le même mystère, celui de la vie humaine, qui existe avant la naissance, dès la conception? N'est-ce pas vouloir «contrôler» la vie que de mettre à mort un enfant à naître? Et dans cette autre phrase de votre article, avec laquelle nous sommes entièrement d'accord par ailleurs, ne pouvez-vous substituer au mot de l'euthanasie celui de l'avortement? Et je cite:

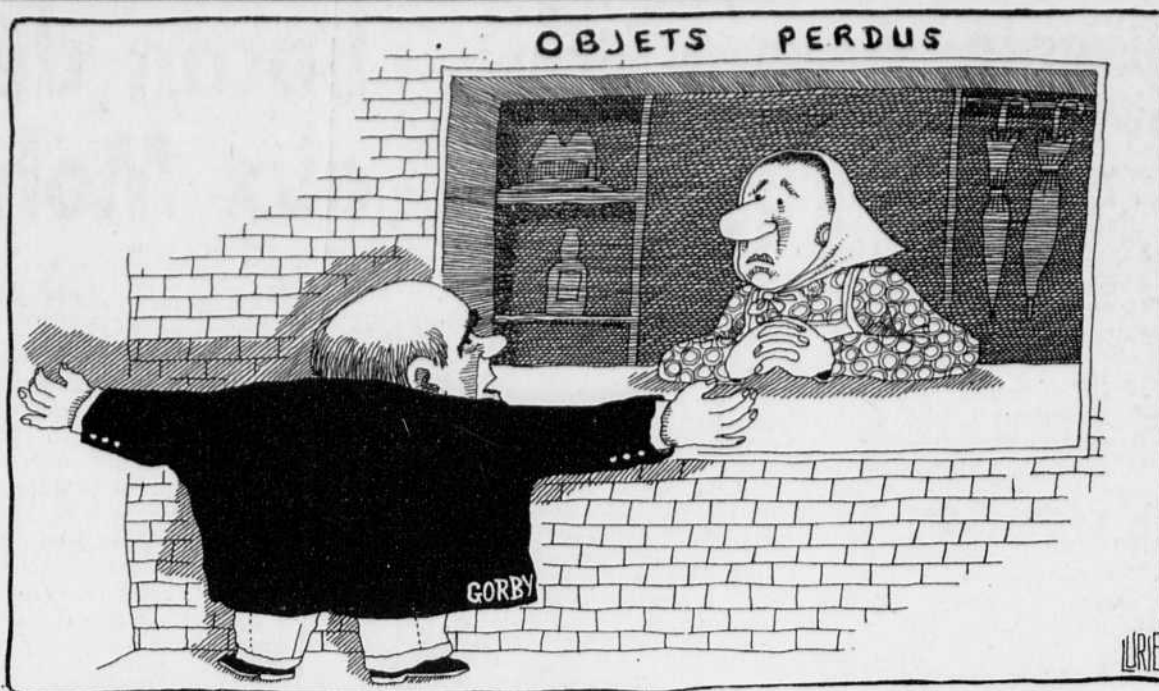
«Si nous acceptons socialement et légalement l'euthanasie (l'avortement), quel message donnons-nous à nos concitoyens, quelle conception de la vie, de la personne transmettons-nous aux jeunes, aux malades,

aux handicapés, aux personnes âgées? Effet dynamisant ou démobilisateur? Poser la question, c'est y répondre».

En effet, Monsieur Durand, c'est à y répondre. Si on ne respecte pas la vie humaine sur toute la ligne de son continuum à 2, 3, 4 ou 8 mois avant sa naissance comme à 10, 20, 50 ou 80 ans après — on ne la respectera jamais. C'est aussi simple et logique que cela.

Vous parlez de pente glissante à l'occasion de l'euthanasie, mais voilà belle lurette que nous y sommes sur la pente glissante: depuis que nous faisons fi de la vie du plus petit, du plus faible et du plus démuné de tous les êtres humains: l'enfant sans défense dans le sein de sa mère et qui ne demande qu'à vivre, à être aimé et à aimer.

Gilles Grondin
Président de
Campagne Québec-Vie



«C'était gigantesque, gros comme ça. Avec les initiales U.R.S.S. dessus. Non, ça ne vous dit rien?»

TRIBUNE LIBRE

Une nomination qui ne plaît pas

Madame Micheline Lachance
Rédactrice en chef
Revue française Châtelaine
Bonjour Madame Lachance,

Permettez-moi de vous dire mon indignation par rapport à la nomination de Mme Diane Francis comme femme de l'année au Canada.

Tout en sachant que la revue Châtelaine française s'est vite dissociée de cette nomination, il n'en reste pas moins que le propriétaire de magazine Châtelaine français ou anglais est le même soit Maclean-Hunter.

Les Québécoises et Québécois n'accepteront jamais que «n'importe qui», occupant des postes prestigieux ou pas, vienne leur dire qu'une volonté exprimée dans un référendum

devienne une tentative de hold-up avec otages.

Le peuple du Québec est bien assez mature, bien assez responsable pour décider lui-même de l'orientation qu'il doit prendre. Ce n'est certainement pas parce qu'une Diane Francis, éditeur de Financial Post, nous traite de bandits de grand chemin que cela entravera une décision mûrement réfléchie.

«Un peu de respect, Madame la journaliste torontoise. Le peuple du Québec est un peuple fier et responsable. Si vos patrons ont accepté de vous décerner le titre prestigieux de femme de l'année, même si vous tenez des propos irresponsables, c'est eux qui en supporteront les conséquences.»

«Je suis députée du Parti Québécois et je siège à l'Assemblée Nationale depuis le 13 avril 1981. Jamais je n'accepterai que vos propos m'insultent; il en va de même pour les gens du comté de Johnson que je représente ainsi que pour l'ensemble des Québécoises et Québécois.»

Toutes ces personnes se souviendront, lorsqu'elles devront renouveler leur abonnement, qu'un journaliste de la grande famille de Châtelaine les a traitées de façon irresponsable et insultante et qu'ensuite vous lui avez décerné le titre de femme de l'année au Canada.

Je vous prie d'agréer, Madame Lachance, mes salutations distinguées.

Carmen C. Juneau, m.a.n.

Porte-parole de l'Opposition officielle à la Condition des aînés et Loisirs

Hommage au pompier Gerry McNab

Ce soir-là, le 4 décembre exactement, à bord de l'autobus qui nous ramène au Collège Rivier de Coaticook, nous fêtons notre victoire en basketball en mangeant des chips!!! Soudainement, je m'étouffe avec une chip...

L'autobus s'arrête sur l'accotement; Josée Lange, joueuse de notre équipe, et Roger Pelletier, notre entraîneur, me font sortir de l'autobus pour mieux me faire respirer. Josée décide immédiatement de me donner les premiers soins.

Aux victimes de la «Miuf»

Vous n'avez pas été chanceux! Probablement que le traitement dont vous avez été l'objet aurait été autre si vous aviez été «Membre du Gouvernement» qui a détourné à son profit l'argent des contribuables, ou «Juge» fréquentant une maison

Monsieur Gerry McNab, un pompier volontaire de Lennoxville, déambulant en automobile avec des amis, s'aperçoit qu'il se passe quelque chose d'anormal. Aussitôt, il prend la relève de Josée et à l'aide de pressions à l'estomac, il me fait respirer à nouveau (il faut dire que plusieurs fois auparavant ma respiration s'était arrêtée).

Il fait venir une ambulance qui me transporte à l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke avec mon amie Sophie Bédard qui m'a soutenue par sa présence

ce jusqu'à mon retour au Collège, très tard dans la soirée.

Je veux ici dire un MERCI très spécial et bien sincère à Gerry McNab qui m'a sauvé la vie. Sans lui, je ne serais peut-être plus ici aujourd'hui. Un gros merci Gerry!

Isabelle Banville
Collège Rivier
Coaticook

avez voulu améliorer votre propriété et participer à la sauvegarde de l'énergie. Pas chanceux... dans cette belle société qu'est la nôtre. Excusez, je vous quitte précipitamment, j'ai des «haut-le-cœur»!

Gilles Moreau

Techniques de reproduction: 4 commissaires congédiés

Manon CORNELLIER Ottawa (PC)

Geste sans précédent, le Conseil privé a annoncé hier qu'il congédiait quatre membres de la Commission royale d'enquête sur les nouvelles techniques de reproduction.

Ces quatre commissaires, qui ont entrepris il y a dix jours une poursuite juridique contre le gouvernement et la présidente de la commission Patricia Baird, ont été pris par surprise hier, apprenant la nouvelle par le biais des médias.

Le décret approuvé hier vise l'avocate Maureen McTeer (épouse du président du Conseil privé Joe Clark), la sociologue Louise Vande-

lac, l'avocat Michel Hébert et le Dr Bruce Hatfield.

«Nous persistons à croire que les questions que nous avons adressées à la cour en tant que commissaires étaient légitimes et qu'elles le demeurent. Comme citoyen, j'ai personnellement l'intention de faire tout ce qui est possible dans les circonstances pour continuer à poser ces questions», a répliqué hier Me Michel Hébert, avant de demander qui pouvait bien avoir peur d'un jugement de la Cour fédérale.

Dans une déclaration écrite d'une grande prudence, Mme McTeer a dit craindre que la décision du gouvernement puisse priver les quatre commissaires concernés du droit de se faire

entendre par la Cour fédérale.

Pour Mme Vandellac, il est «troublant de voir un gouvernement intervenir aussi souvent dans le travail d'une commission d'enquête et de tenter de nous réduire au silence, de nous bâillonner, alors que nos questions portent directement sur le respect des règles démocratiques au sein d'une commission».

La commission royale, formée en octobre 1989, a pour mandat d'enquêter sur les derniers développements scientifiques dans le domaine des nouvelles techniques de reproduction et d'examiner leurs implications sociales, éthiques, juridiques et économiques.

Dans leur poursuite, les quatre ex-

commissaires s'en prenaient au style de gestion de Mme Baird, la qualifiant d'autocratique. Ils soutenaient qu'elle les mettait constamment devant les faits accomplis et ne les consultait pas de façon sérieuse sur l'orientation de la recherche et sur le budget.

Ils demandaient à la Cour fédérale d'annuler un décret adopté en 1990 et qui concentrait tout le pouvoir entre les mains de Mme Baird.

Lors d'une conférence de presse tenue hier, Mme Baird a expliqué qu'elle avait fait savoir la semaine dernière à des hauts fonctionnaires que la Commission aurait de la difficulté à poursuivre son travail si elle devait faire face à une poursuite ju-

diciaire et ne bénéficiait pas de la coopération de tous les membres.

«La décision du gouvernement nous permet d'aller de l'avant avec notre travail, de poursuivre notre programme de recherches et nos consultations», a-t-elle déclaré.

Dans son décret, le conseil des ministres endosse les propos de Mme Baird en expliquant que les quatre membres étaient relevés de leurs fonctions «en raison d'un désaccord inconciliable au sein de la Commission» et pour «assurer la viabilité de la Commission et de lui permettre de s'acquitter de son mandat».

Le président du Conseil privé Joe Clark a fait savoir hier qu'il avait informé le premier ministre Mulroney qu'il acceptait la décision du cabinet mais qu'il ne l'appuyait pas.

Il a refusé d'expliquer son opposition. Il a souligné qu'il n'avait pas participé à cette décision vu la situation particulière dans laquelle il se trouvait.

Pour plusieurs, le congédiement des commissaires soulève des inquiétudes. Pour la critique néo-démocrate sur le statut de la femme Dawn Black, cette nouvelle ingérence du gouvernement mine la crédibilité de la commission royale.

«Cette décision est dérangeante et nous fait demander s'il s'agit ou non d'une tentative pour faire taire ces quatre personnes», a noté la directrice nationale de la Fédération pour le planning des naissances du Canada Bonnie Johnson.

Un hôpital de Halifax transpose du tissu foetal dans un cerveau pour combattre la maladie de Parkinson

Maggie MARWAH Halifax (PC)

L'hôpital Victoria General de Halifax a annoncé hier avoir pratiqué, pour la première fois au Canada, la transplantation de tissu foetal dans un cerveau adulte, une intervention censée combattre les effets de la maladie de Parkinson.

Suivant une procédure qui fait l'objet de débats d'éthique, du tissu foetal a été injecté dans le cerveau d'une femme de 61 ans de Nouvelle-Écosse qui souffre de cette maladie dégénérative depuis 20 ans. L'intervention, qui a été pratiquée vendredi, a duré trois heures.

Les médecins de la patiente, dont

l'identité n'a pas été divulguée, ont indiqué qu'elle pourrait recevoir son congé dès aujourd'hui. Mais ils précisent qu'il faudra environ six mois avant que des améliorations éventuelles se manifestent.

L'opération consiste à prélever des cellules du cerveau de foetus avortés et à les transplanter chez des personnes atteintes de la maladie de Parkinson, caractérisée par des tremblements lents et une raideur musculaire.

En conférence de presse, hier, le docteur Bernard Badley a évalué à une certaine le nombre des opérations semblables pratiquées ailleurs dans le monde et a souligné qu'elles avaient produit des améliorations no-

tables de la condition des patients.

Critiques

La procédure est controversée, particulièrement dans les milieux anti-avortement, où l'on dit craindre que des membres des familles de personnes atteintes de la maladie de Parkinson ne recourent à l'avortement ou en sollicitent à seule fin de se procurer des tissus foetaux.

Mais le Dr Badley fait valoir que de nombreux comités se sont penchés sur la question, et qu'on a consulté maints experts en droit, en éthique et scientifiques. La procédure lui paraît moralement légitime.

«Les deux questions sont distinctes: l'acte de l'avortement est une chose, la décision sur ce qui arrive au

tissu obtenu en est une autre, totalement séparée. On sème intentionnellement la confusion, à mon avis, pour défendre une opinion.»

Au cours des prochains mois, quatre autres personnes doivent subir la même intervention que la patiente de vendredi dernier. L'hôpital fera ensuite une pause, le temps d'évaluer les progrès.

L'opération, pratiquée pour la première fois en Suède il y a cinq ans, stimule la production de dopamine, une substance chimique dont le cerveau a besoin pour contrôler ses fonctions et sa coordination motrices. Le manque de dopamine est l'une des caractéristiques de la maladie de Parkinson.

29⁹⁵ /mois \$

29⁹⁵ /mois \$

29⁹⁵ /mois \$

29⁹⁵ /mois \$

29⁹⁵ /mois \$

29⁹⁵ /mois \$

29⁹⁵ /mois \$

Pensez-y pour Noël!
L'offre se termine bientôt.

29⁹⁵ /mois \$

29⁹⁵ /mois \$

29⁹⁵ /mois \$

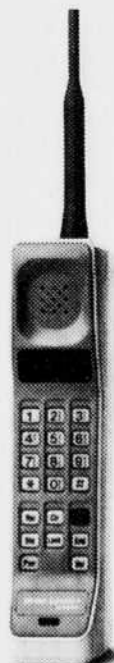
29⁹⁵ /mois \$

Au risque de se répéter

- inclut 1 080 minutes gratuites
- comprend l'accès au réseau
- choix d'un téléphone cellulaire fixe ou portatif Motorola

Rendez-vous sans tarder chez un de nos Agents autorisés ou chez un marchand Stéréo Plus participant.

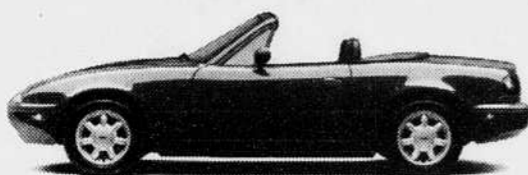
Frais d'installation ou versement initial: 150 \$.
Frais d'activation et de licence réseau en sus. Sous réserve d'approbation de crédit.



Faire plus sur toute la ligne

Bell Cellulaire 36428

Miata 1992



«L'une des dix meilleures voitures du monde en 1991.»
(Road & Track, 1991)

MX-6 1992



«Championne IMSA en 1990, catégorie GTU.»

323 1992



«Meilleure petite voiture.»
(Magazine MotorWeek)

626 1992



«L'une des meilleures voitures du monde, six années sur sept.»
(Auto Motor Und Sport)

Protegé 1992



«L'une des dix meilleures voitures importées.»
(Motor Trend, 1991)

Camionnettes 1992



«N° 1 pour les ventes de camionnettes importées.»
(Selon les résultats de vente du fabricant en 1991.)

RX-7



«L'une des dix meilleures voitures de performance.»
(Motor Trend, 1991)

MPV 1992



«Le meilleur achat de sa catégorie.»
(Car & Driver, 1991)

MX-3 Precidia 1992



En nomination pour la «meilleure nouvelle voiture sport.»
Association canadienne des journalistes automobiles

929 Serenia 1992



En nomination pour la «meilleure nouvelle berline de luxe.»
Association canadienne des journalistes automobiles

TOUT BIEN PENSÉ, CES RÉCOMPENSES SONT SÛREMENT MÉRITÉES.

Chez Mazda, chaque voiture est conçue et fabriquée pour que vous vous sentiez totalement bien au volant. Au fil des ans, chaque Mazda a reçu au moins un grand prix d'excellence. Et cet engagement à être les meilleurs, il sera encore tenu en 1992, tout particulièrement avec le lancement de la nouvelle 929 Serenia et du spectaculaire coupé sport MX-3 Precidia. Quel que soit le véhicule recherché, il y a une Mazda qui vous comblera.

mazda
Je me sens bien.



Vivre

Han-Droits demande à Elkas d'étendre le transport adapté aux Villes frontalières

Ste-Catherine-de-Hatley

Han-Droits, organisme sans but

lucratif voué à la promotion et la défense des droits des personnes handicapées de la municipalité régionale de comté de Memphrémagog, a de-

mandé au ministre des Transports, M. Sam Elkas, de donner à «Transport des alentours» des ressources financières suffisantes pour lui permet-

tre d'étendre son service de transport adapté aux Villes frontalières.

Le coordonnateur de l'organisme, M. Gustave Gingras, a rappelé qu'un sondage mené à l'automne 1990 dans ce secteur a démontré qu'il y a à Rock Island, Beebe et Stanstead 55 personnes handicapées qui profiteraient de la mise sur pied d'un service de transport adapté mais que l'augmentation de seulement 4,3 pour cent de l'aide financière versée par le ministère des Transports ne permet pas à «Transport des alentours» de répondre au désir de ces personnes.

M. Gingras, qui a souligné que les trois municipalités sont prêtes à faire leur part, a affirmé que l'extension du service de transport adapté aux Villes frontalières coûterait moins de 20 000 \$ par année au ministère des Transports.

11 municipalités de la municipalité régionale de comté de Memphrémagog sont desservies par «Transport des alentours» dont la clientèle régulière est de plus de 300 personnes.

Le maintien à domicile des personnes âgées constitue un service de premier plan

Normand Morin

Coaticook

Au cours de la dernière année, 3216 bénéficiaires ont reçu plus de 20 000 services de la part des 26 employés du CLSC Albert-Samson qui dessert la MRC de Coaticook.

Le service qui a nécessité le plus de ressources est celui du maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie, lequel a aidé 456 bénéficiaires pour plus de 7300 interventions individuelles. Ce service va dans le sens de la réforme du ministre de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté, et il devrait connaître une augmentation sensible encore cette année.

Voilà, entre autres, ce qui ressort du rapport annuel 1990-1991 du CLSC, présenté en public devant une trentaine de citoyens, par la présidente du conseil d'administration, Mme Jeanne-D'arc Gosselin, et par le di-

recteur général, Rosaire Provencher.

Côté financier, le budget de fonctionnement pour l'année qui se termine a été de 1 209 709\$ et montre un surplus de 2084 \$.

Le directeur général a expliqué que la loi ne lui permet pas de présenter un budget déficitaire, ce qui, dans le passé, a déjà obligé le CLSC à référer ailleurs certains cas faute de ressources financières. Cependant, sur un budget de rattrapage de 550 000\$ accordé par le ministère pour l'Estrée, le CLSC Albert-Samson, qui en est encore à l'étape d'implantation, a obtenu 238 000 \$, ce qui en fait toujours le CLSC le plus pauvre de l'Estrée, mais qui lui permet vraiment un rattrapage par rapport aux autres.

En conclusion, les responsables du CLSC, sans négliger les services déjà implantés, veulent prioriser les services à la jeunesse et à la famille, ce qui, à long terme, devrait donner des résultats tant au point de vue de la santé que des services sociaux.



Dans l'ordre habituel, Michel Fréchette, publiciste de l'activité, Jean-Paul Tremblay, responsable des activités, Julien Richard, porte-parole du conseil pour cette fête, Gaston Vallières, responsable de la journée, et Marcel Boutin, député grand Chevalier.

Un brunch pour gens à faible revenu

Grâce à la générosité de la population lors de la guignolée, les Chevaliers de Colomb, conseil 530 de Sherbrooke, tiendront un brunch gratuit pour les gens à faible revenu, le 29 décembre au local du club, 2615 Her-

tel à Sherbrooke. 300 personnes peuvent y participer.

L'activité débutera par une messe à 9 h 30. Deux autobus de la compagnie Autobus Pouliot feront deux trajets pour desservir les intéressés.

Les principaux arrêts d'autobus un peu avant ou après 9 h sont l'Église St-François d'Assise, le Partage St-François, la Maison Jeunes est, le Café chrétien et le sous-sol de l'église St-Joseph.

NOUVEAU SUR LE MARCHÉ

• Huile Advant 5W50

Avec Advant 5W50, Irving est devenue la première pétrolière canadienne à lancer sur le marché une huile à moteur 100 pour cent synthétique et qui surpasse toutes les exigences des constructeurs automobiles à tra-



vers le monde. Le nouveau produit excède la norme G-5 correspondant à la norme de rendement la plus élevée. Alors que l'huile à moteur conventionnelle est composée à la fois de petites molécules qui ont tendance à s'évaporer et de plus grosses qui limitent l'efficacité de l'huile à basse température, Advant 5W50 comprend uniquement des molécules pures et uniformes qui lui permettent de résister à des changements de température accrus. Son utilisation offre à l'automobiliste l'avantage d'allonger au maximum l'intervalle recommandé entre les vidanges d'huile. De plus, les moteurs lubrifiés à l'Advant 5W50 ont démontré une usure de plus de 50 pour cent inférieure à celle des moteurs lubrifiés avec de l'huile conventionnelle. Irving a son siège social et son usine la plus importante à St-Jean, au Nouveau-Brunswick.

• Diffuseur Braun

Les spécialistes de soins capillaires chez Braun ont mis au point un nouveau diffuseur qui donne plus facilement du volume aux cheveux en les

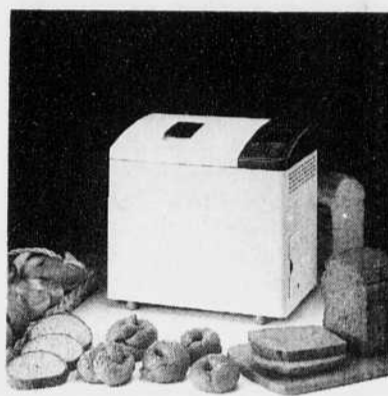
séchant d'abord à la racine. Grâce à ses 12 pinces spéciales, le système de diffusion imite le mouvement des doigts que beaucoup de coiffeurs professionnels utilisent pour sécher les cheveux. À travers ces pinces, l'air est diffusé délicatement au lieu d'être



soufflé. En permettant de remettre sèche-cheveux et brosse, le diffuseur Braun aide à garder les cheveux en santé. D'une puissance de 1500 watts, l'appareil est tout de même silencieux. Il est muni de trois sélecteurs de température et de deux sélecteurs d'air. De plus, un filtre à air amovible et lavable, une buse qui ne chauffe pas, un cordon articulé, un anneau de suspension et des boutons antidérapants, complètent la gamme des composants.

• Le Boulanger de Panasonic

Quel lien y a-t-il entre microprocesseur et four à pain? Panasonic. Son nouveau Boulanger est en effet piloté par un microprocesseur à la fine pointe de la technologie. L'appareil qui présente trois nouvelles caractéristiques (cuisson de pain de blé entier, cuisson légère et cuisson rapide), mélange et pétrit automatiquement la pâte, calcule le temps de levée, puis cuit le pain. L'utilisatrice ou l'utilisateur n'a qu'à déposer les in-



grédients dans le bac. Même la levure est versée automatiquement au moment approprié grâce à un distributeur prévu à cet effet. Le revêtement anti-adhérent du bac à pain assure un nettoyage facile. Quant à la minuterie, numérique, elle sert aussi à régler le four à pain jusqu'à 13 heures à l'avance.

• Lecteur de disques

audionumériques Technics

Technics offre un nouveau lecteur de disques audionumériques, haut de gamme, qui se distingue non seulement par le système MASH de conversion numérique-analogique à 1 bit mais aussi par un nouvel asservissement numérique qui compense automatiquement les imperfections mineures des disques. On y décode également une construction anti-résonnante et un système de gestion des fonctions, qui regroupe les instructions les plus fréquemment utilisées sous une seule commande.

• Récepteur audio-vidéo Technics

Pour transformer une pièce d'écoute en salle de concert, Technics propose son nouveau récepteur audio-vidéo de 125 W. Système ambiphonique Pro-Logic Dolby, système DSP à quatre amplis, convertisseur numérique-analogique MASH et compensateur paramétrique à quatre bandes, le caractérisent.

CARNET COMMUNAUTAIRE

Souper et soirée de l'âge d'or

Le Club d'âge d'or Notre-Dame de la Protection tiendra son souper mensuel le jeudi 19 décembre, à 17 h 30, suivi d'une soirée dansante. Inf. et Rés.: 563-1648, 562-6159.

• Communauté chrétienne

Notre-Dame de la Protection
Dans le cadre des Fêtes du 25^e anniversaire de la communauté chrétienne Notre-Dame de la Protection de Fleurimont, le comité organisateur a mis sur pied une «Loto-25», qui permettra d'acheter un orgue pour l'église et financer une partie des réjouissances marquant le 25^e anniversaire. Pour obtenir des billets: 562-5402, 346-2613, 563-5834.

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler, à Secours Amitié il y a quelqu'un pour t'écouter.

UNE LUEUR D'ESPOIR...

SECOURS/AMITIÉ
Poste d'écoute: 564-2323
Sans frais d'appel:
LAC-MEGANTIC
WFFNON
ASBESTOS
composez 0 et demandez Zenith 5 3060
À TOUTE HEURE DU JOUR ET DE LA NUIT

MARS 1992

«FINI LA RÉCESSION: LA REPRISE SEMBLE AMORÇÉE!»

Avis aux gens optimistes,

Tenant compte du fait que la reprise économique devrait s'effectuer au cours du printemps, nous désirons faire notre part et vous offrir, dès maintenant, sur tout achat de véhicule neuf 1992:

AUCUN PAIEMENT AVANT LE 1er MARS 1992

Et pour ceux qui auraient comme excuse de ne pas acheter une voiture en hiver

NOUS VOUS OFFRONS GRATUITEMENT L'ANTIROUILLE

PICK-UP 4x4 1991

Modèle sport

Rég. 18 750\$

14 995\$ t.p. en sus

TOYOTA MAGOG INC.

2224, Route 112, Magog (Québec), J1X 3W3, (819) 843-9883

PEA

Pour tout renseignement gouvernemental

Communication-Québec

Denis L'HEUREUX

PERMIS DE CONDUIRE ET IMMATRICULATION... Terminées les files d'attente pour le renouvellement!

Le renouvellement du permis de conduire et de l'immatriculation se fera, à compter du 1^{er} janvier 1992, selon une procédure simplifiée.

Tous les titulaires d'un permis de conduire et de l'immatriculation de véhicules routiers, sauf de rares exceptions, recevront leur permis de conduire et leur immatriculation en même temps que leur avis de paiement. Ils n'auront donc plus à attendre le retour de leurs pièces officielles par la poste ou à se présenter dans un centre de services ou chez un mandataire de la Société de l'assurance automobile du Québec pour les obtenir.

Les automobilistes doivent noter que les dates de renouvellement du permis de conduire et de l'immatriculation ne sont pas modifiées. La réforme ne les touchera donc qu'au moment où ils devront, comme à chaque année pour l'immatriculation et aux deux ans pour le permis, renouveler leurs droits.

Le service à la clientèle sera grandement amélioré par l'ajout de plus de 2 200 nouveaux points de paiement. Les automobilistes pourront donc payer leur permis ou leur immatriculation dans tous les endroits où l'on retrouve des guichets automatiques des institutions financières participantes et ce, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Le client recevra dorénavant un avis de paiement qui s'apparentera à un compte de téléphone ou d'électricité. Il sera toujours en possession de ses pièces officielles mais son droit de conduire ne sera valide et il ne pourra circuler avec son véhicule tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas payé.

L'entrée en vigueur de cette réforme permettra d'éliminer la vignette annuelle sur la plaque d'immatriculation.

SERVICES GOUVERNEMENTAUX DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Tous les bureaux du gouvernement du Québec sont ouverts aux heures et aux jours habituels de travail durant la période des Fêtes, à l'exception des jours suivants: les 24, 25, 26 et 31 décembre 1991 et les 1^{er} et 2 janvier 1992.

Quant aux bureaux du gouvernement du Canada, ils seront ouverts comme à l'accoutumée sauf les 25 et 26 décembre 1991 et le 1^{er} janvier 1992.

POUR REJOINDRE COMMUNICATION-QUÉBEC
SHERBROOKE: 820-3000 ou, sans frais, 1 800 668-8889
Bois-Francs: 1 800 363-1316
Drummondville: 477-7272
Theford Mines: 338-0181

National

Le Québec en tête pour le pourcentage de décrocheurs

Ottawa (PC)

Le Québec enregistre le plus fort pourcentage de jeunes abandonnant leurs études avant de les avoir terminées, soit 27 pour cent, indique un sondage de Statistique Canada dont les conclusions ont été publiées hier.

Le sondage, effectué le printemps dernier, indique qu'à un moment ou l'autre de leurs études, près d'un quart de tous les adolescents du pays ont décroché.

Fait étonnant, un grand nombre des abandons surviennent chez des étudiants qui réussissent très bien avant de quitter. Plus de 30 pour cent des étudiants abandonnant leurs études, démontre le rapport, obtenaient en moyenne A ou B; juste un peu plus de 10 pour cent obtenaient des D ou des F.

Près de trois adolescents sur 10, ayant décroché, ont expliqué qu'ils avaient tout quitté parce qu'ils s'ennuyaient ou qu'ils préféreraient travailler au lieu de fréquenter l'école.

Ces conclusions de la première Enquête nationale auprès des sortants, effectuée auprès de 9460 jeunes, de 18 à 20 ans, à travers le Ca-

nada. On a effectué ce sondage entre avril et juin.

Environ la moitié des étudiants, ayant abandonné l'école, ont indiqué qu'ils regrettaient de ne pas avoir terminé leur secondaire.

Plus de 20 pour cent de ceux ayant quitté l'école se cherchaient un emploi ou avaient cessé de chercher du travail, comparativement à seulement sept pour cent des diplômés du secondaire qui étaient chômeurs.

Plus de garçons quittent leurs études que de filles — soit 28 pour cent au regard de moins de 19 pour cent. Mais cette distribution varie d'un coin à l'autre du pays.

Dans les provinces atlantiques, le nombre de garçons décrocheurs était de 10 à 18 points de pourcentage plus élevés que le nombre de filles abandonnant leurs études. Dans l'ouest, l'écart était moins prononcé, avec une différence maximale inférieure à quatre points de pourcentage.

En outre, 17 pour cent des étudiants avaient abandonné leurs études en Saskatchewan, comparativement à 16 pour cent en Alberta.

Les Postes devront payer plus de 19 millions \$ en rétroactivité

Ottawa (PC)

La Cour de l'Ontario a statué hier que la Société canadienne des postes doit payer à ses employés des salaires avec effet rétroactif remontant à 1986.

Selon le syndicat, il en coûterait plus de 19 millions \$, incluant les intérêts, à Poste Canada pour remplir ses obligations. Ce qui équivaut à quelque 3000 \$ ou 4000 \$ en salaires et avantages sociaux par personne,

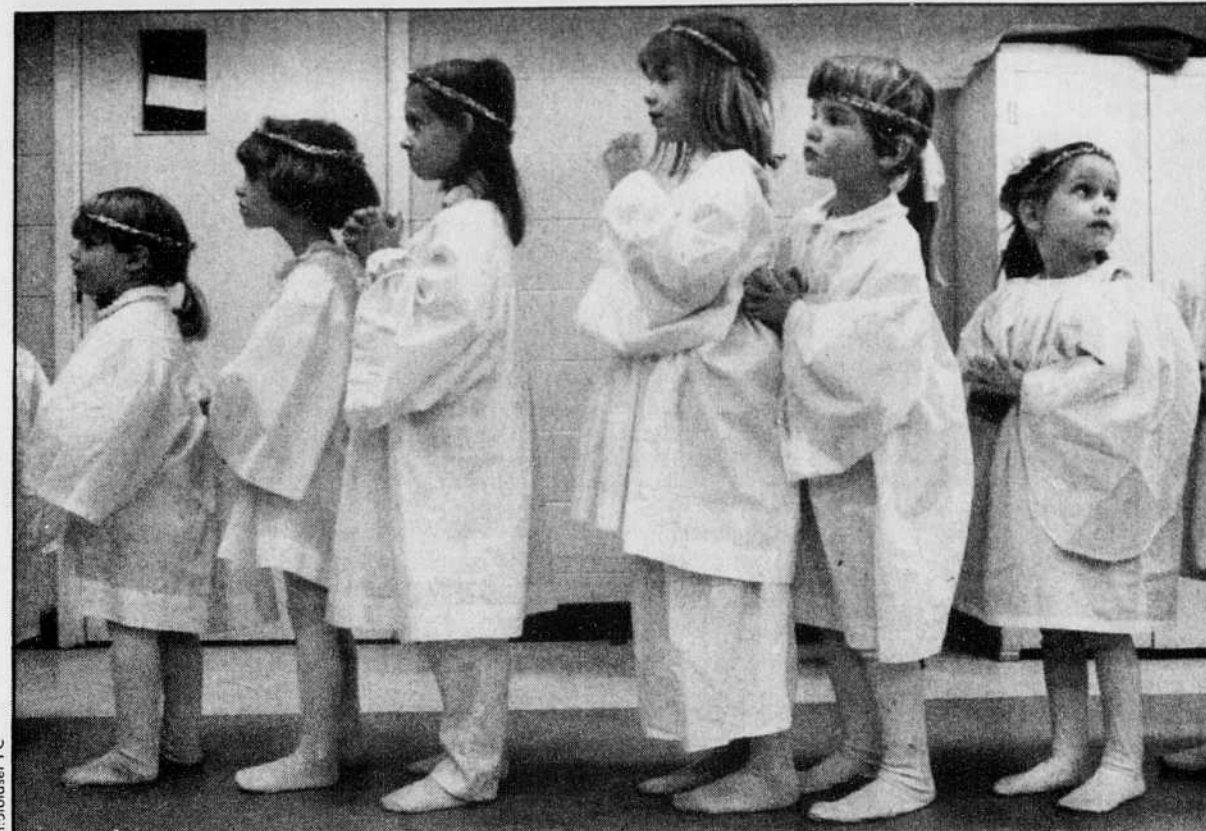
évalue le délégué syndical national du Syndicat des postiers du Canada, John Fehr.

La dispute remonte à la grève des postes de 1987. Le gouvernement fédéral avait adopté une loi de retour au travail obligeant les membres du syndicat des postiers à mettre fin à leur débrayage.

À la suite de la grève, Postes Canada et le syndicat se sont retrouvés en désaccord sur la rétroactivité des salaires et avantages sociaux dus en vertu de la loi de retour au travail.

Un arbitre a statué que les travailleurs avaient droit à un rappel de salaires remontant au 1er octobre 1986. L'affaire est devant les tribunaux depuis ce temps, et aux dires du porte-parole des postes, la querelle n'est peut-être pas encore terminée.

«Nous prendrons une décision une fois que les responsables des affaires juridiques et des relations de travail auront terminé leur étude, pour savoir si nous poursuivons les procédures», a fait savoir Ida Irwin.



Spectacle de Noël

Plusieurs petites filles attendent avec impatience le grand moment où elles paraderont, dans le cadre d'un spectacle de Noël organisé par des enfants de l'Église Unie, à Waterloo, Ontario.

Frais de scolarité indexés: les étudiants d'universités satisfaits

Lia LEVESQUE

Montréal (PC)

Les étudiants des universités sont satisfaits de constater que le gouvernement a retenu leur suggestion de ne pas hausser les frais de scolarité au-delà de l'Indice des prix à la consommation.

«On ne saute pas de joie, parce qu'on vient de se faire augmenter nos frais de scolarité d'au moins 70 \$ par année pour les années à venir, mais on est satisfait de voir que le conseil des ministres a retenu la proposition qu'on lui avait faite», commentait en entrevue le président de la Fédération des étudiants et étudiantes des universités du Québec Nicolas Plourde.

La fédération représente quelque 100 000 étudiants dans 10 universités du Québec.

La ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Lucienne Robillard, a

annoncé, jeudi dernier, que les frais de scolarité à l'université allaient dorénavant être indexés au coût de la vie, à compter de l'année scolaire 1992-93.

Ces frais avaient déjà connu deux augmentations successives de 350 \$ en 1990-91 et 1991-92, soit 157 pour cent de hausse, fait remarquer M. Plourde.

M. Plourde note avec satisfaction que cette fois-ci, les arguments des étudiants ont été écoutés. «On a fait beaucoup de lobbying. Ce sont des choses qui paraissent moins que les grèves ou les manifestations», souligne-t-il, mais qui semblent avoir porté fruit. Les étudiants ont gardé un contact constant avec le ministère, lui ont adressé plusieurs avis, ont rencontré du personnel du ministère. «Et nos arguments étaient bons aussi», répète-t-il.

Le CAA demande d'annuler la hausse de la taxe sur l'essence

Montréal (PC)

Le CAA-Québec demande au gouvernement de ne pas hausser la taxe routière sur le prix de l'essence à compter du 1er janvier prochain, tel qu'il est prévu.

Dans un communiqué diffusé hier, le CAA-Québec estime que cette augmentation de 0,5 cent ne paraît peut-être pas élevée à prime abord, mais souligne qu'elle s'ajoute à d'autres taxes qui frappent déjà le litre d'essence.

L'organisme affirme que le gouvernement devrait suivre la même logique qui a présidé au report de l'application de la TVQ sur les services,

c'est-à-dire l'idée de «ne pas compromettre la fragile reprise économique».

Selon le CAA-Québec, qui compte quelque 586 000 membres, cette hausse de la taxe routière obligerait les automobilistes à défrayer 44 millions \$ de plus.

Le président directeur général du CAA-Québec, M. Robert Darbelnet, affirme qu'au Québec, les taxes provinciales sur chaque litre d'essence atteignent 18,9 cents alors qu'ailleurs au Canada, on débourse 11,6 cents.

«Une fois de plus, le gouvernement emprunte le chemin de la facilité en taxant davantage le prix du litre d'essence», commente M. Darbelnet.

Phil Fontaine admet que la violence familiale sévit sur les réserves

Winnipeg (PC)

La violence familiale est un véritable fléau sur les réserves indiennes, et les autochtones doivent y accorder autant d'attention qu'au gouvernement autonome ou à la réforme constitutionnelle.

Le leader des autochtones du Manitoba, M. Phil Fontaine, réagissait ainsi aux dures critiques émises cet automne par des groupes de femmes autochtones, qui reprochent à l'As-

semblée des chefs du Manitoba, majoritairement masculine, son inaction sur cette question.

«Nous devons accepter cette critique», a plaidé M. Fontaine hier à l'ouverture de ce qu'il a présenté comme la première conférence au Canada consacrée à la violence familiale autochtone. L'événement, d'une durée de quatre jours, a été organisé au moins en partie sous les pressions de groupes de femmes autochtones, a-t-il admis.

Via augmente le nombre de ses trains de passagers dès janvier

Ottawa (PC)

Via Rail augmentera le nombre de ses trains de passagers en service à compter de janvier.

Vingt-deux trains seront ainsi ajoutés de façon hebdomadaire, dont un train express quotidien dans le corridor Montréal-Ottawa-Toronto, dès le 19 janvier.

Cette liaison sera parcourue en quatre heures et dix minutes, soit 20

minutes de moins que le parcours le plus rapide actuellement.

Via Rail souhaite abaisser le temps de ce voyage à trois heures et 59 minutes d'ici la fin de l'an prochain.

La compagnie affirme être en mesure d'offrir ces services supplémentaires sans une aide additionnelle du gouvernement. L'aide gouvernementale à Via Rail actuellement de 409 millions \$ sera ramenée à 375 millions \$ en 1992.

Mise en garde contre les tortues

Fredericton (PC)

Le ministre de la Santé du Nouveau-Brunswick, Russ King, met en garde les parents qui seraient tentés d'offrir des tortues en cadeau de Noël.

M. King souligne que les tortues

sont fréquemment infestées de salmonelles, ce qui peut causer des troubles stomacaux aux enfants s'ils jouent avec les tortues et se mettent les doigts dans la bouche.

Cette mise en garde ne concerne pas les autres provinces de l'Atlantique puisque la vente de tortues y est illégale.

Favoritisme: le sous-ministre de l'Éducation prévenu depuis septembre 90

Pierre APRIL Québec (PC)

Le rapport de l'enquêteur Raymond Godbout sur la gestion à la Direction de la formation à distance (DFD) confirme que le sous-ministre de l'Éducation Michel Paquet avait reçu des documents dès septembre 1990, faisant état «d'une situation problématique» dans ce service.

Le document déposé en Chambre hier par le ministre de l'Éducation Michel Pagé passe en revue et confirme partiellement la majorité des accusations de népotisme et de favoritisme attribuées à l'ex-directeur de la DFD, Ovilva Gaudreault, ainsi qu'à

plusieurs autres cadres et employés, lancées par l'Opposition en novembre.

«En septembre 1990, a souligné l'enquêteur, le sous-ministre a reçu les documents faisant état d'une situation problématique à la DFD. Ces documents ne mentionnaient pas de problèmes liés à des liens de parenté.»

Cependant, l'auteur du rapport a pris le soin de noter que le sous-ministre Paquet avait effectivement été mis au courant de la situation le 21 septembre, au cours d'entrevues avec des gens de la DFD.

Aucune liste de noms n'avait alors été fournie au sous-ministre et «seul

celui d'Ovilva Gaudreault aurait été spécifiquement mentionné».

«Celui-ci (M. Gaudreault) a admis l'embauche de parents et a alors été réprimandé», a noté M. Godbout.

L'enquêteur a confirmé que 22 personnes ont effectivement été embauchées ou ont bénéficié de contrats alors qu'un parent était à l'emploi de la DFD.

Le document fait état d'une série d'irrégularités et d'anomalies dans l'administration et la gestion de la DFD sans toutefois porter des accusations précises de fraude ou de détournement de fonds.

N'OUBLIEZ PAS DE VISITER NOTRE DÉPARTEMENT 1^S

NOUS SACRIFIONS POUR VOUS FAIRE ÉCONOMISER !

50% DE RABAIS ADDITIONNEL SUR NOS PRÉCÉDENTS BAS PRIX!

Surveillez les points bleus... La caissière vous chargera la 1/2 du prix marqué pour toute la marchandise marquée d'un point bleu.

VENTE POINT BLEU

EXEMPLE: Bas prix original \$10
Moins 1/2 à la caisse \$5
Vous payez seulement \$5

Venez à l'entrepôt avant d'acheter vos cadeaux de Noël. Belle sélection de prix!

Les bottes et souliers d'hiver maintenant à 1/2 prix!

ENTREPÔT Au Bon Marché ENTREPÔT

VISA, MASTER CARD, ET CARTE AU BON MARCHÉ

111 & 121, rue Dépt

Stationnement gratuit le samedi, stationnement municipal sur la rue Dépt. 37189

C'est beau, C'est bon, C'est bon marché

29⁹⁵ / mois \$

29⁹⁵ / mois \$

29⁹⁵ / mois \$

29⁹⁵ / mois \$

29⁹⁵ / mois \$

29⁹⁵ / mois \$

29⁹⁵ / mois \$

Pensez-y pour Noël ! L'offre se termine bientôt.

29⁹⁵ / mois \$

29⁹⁵ / mois \$

29⁹⁵ / mois \$

29⁹⁵ / mois \$

Au risque de se répéter

- inclut 1 080 minutes gratuites
- comprend l'accès au réseau
- choix d'un téléphone cellulaire fixe ou portatif Motorola

Rendez-vous sans tarder chez un de nos Agents autorisés ou chez un marchand Stéréo Plus participant.

Frais d'installation ou versement initial: 150 \$.
Frais d'activation et de licence: réseau en sus.
Sous réserve d'approbation de crédit.



Faire plus sur toute la ligne

Bell Cellulaire

29⁹⁵ \$ / mois

29⁹⁵ \$ / mois

29⁹⁵ \$ / mois

29⁹⁵ \$ / mois

29⁹⁵ \$ / mois

29⁹⁵ \$ / mois

29⁹⁵ \$ / mois

29⁹⁵ \$ / mois

29⁹⁵ \$ / mois

29⁹⁵ \$ / mois

29⁹⁵ \$ / mois

29⁹⁵ \$ / mois

29⁹⁵ \$ / mois

29⁹⁵ \$ / mois

29⁹⁵ \$ / mois

29⁹⁵ \$ / mois

Au risque de se répéter

Agents autorisés

Cellulaire L. Flaman Inc.*
4242, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec)
Tél: (819) 823-9994

Gobell et Filles Inc.*
4400, rue Ouimet
Sherbrooke (Québec)
Tél: (819) 563-7992

Faire plus sur toute la ligne
Bell Cellulaire

Arts et spectacles

Le groupe Voxxess «investit» dans son avenir

Les quatre jeunes rêvent de faire carrière en musique rock francophone

Gérald PRINCE Drummondville

Faire carrière en musique rock francophone, c'est le but ultime des quatre membres du groupe Voxxess de Drummondville, qui commence tout juste à se faire connaître en région.

«Nous nous présentons dans des salles et des clubs présentement: c'est un investissement pour l'avenir», déclare Davy Gallant, l'un des membres du quatuor qui ont de 19 à 23 ans.

Car, ces jeunes musiciens, dont la formation n'est pas complétée, caressent beaucoup d'ambition: vidéoclips, enregistrements, spectacles, rien n'est exclu pour l'expansion de leur carrière naissante.

Début en 1988

Le groupe a été formé en 1988 et s'est perfectionné depuis lors. Tous se sont retrouvés à l'option musique du Cégep de Drummondville et créent leurs propres chansons avec l'aide d'un ordinateur. On retrouve

ainsi Robert Phaneuf, le chanteur, Hugo Bombardier, le bassiste, Davy Gallant, le guitariste, et Daniel Couture, le batteur, ces trois derniers ajoutant leur voix aux instruments pour les chansons. Le nom de Voxxess est en fait une variante du mot latin Vox (voix) pour illustrer que leur musique s'accompagne aussi de chansons.

Ils ont composé, au rythme d'une ou deux par semaine, plusieurs oeuvres, au point qu'ils peuvent présenter un spectacle de plus d'un heure, seulement avec leurs meilleures oeuvres. Les compositions sont faites en équipe, chacun y ajoutant son mot ou sa suggestion pour les paroles, la mélodie ou les accords.

Concours

Parmi les principales prestations du groupe, on les retrouve à Victoriaville au cours de l'été 1989, où ils remportent le concours de La Relève. Ils viennent également d'obtenir le premier prix au concours Les Nouveaux conquérants de CIMO-FM, de Magog, ce qui leur vaut un enregistrement promotionnel de deux chansons sur disque audio-numérique chez Disque Améric de Drummondville.

Un bon tremplin

Les spectacles ne sont pas la partie oubliée: ils ont présenté leurs oeuvres à Drummondville, lors de la St-Jean-Baptiste, devant un public de 3000 personnes, et à Sherbrooke, au Lac des Nations, devant une assistance de 10 000 amateurs de rock francophone. Ils se sont aussi produits à Magog en première partie du spectacle de la Traversée du Lac, alors que le groupe Motion se trouvait en deuxième partie, et à Magog encore, le 13 décembre dernier, au Vieux Clocher.

«Nous démontrons, ajoute Davy Gallant, que nos performances sur scène et nos chansons originales rencontrent les attentes du public», ce qui, à son avis, constitue un bon tremplin, avec un style musical bien personnel, pour gagner le coeur d'un large public.



Le groupe Voxxess, de Drummondville, est formé de Robert Phaneuf (en avant), de Davy Gallant, Hugo Bombardier et de Daniel Couture.

LE CADEAU IDÉAL

4,5,6,7 MARS 1992
RICHARD DESJARDINS
Le Vieux Clocher de Magog

Billets en vente au restaurant 3 Marmites à Magog et au Vieux Clocher.
Aussi en vente au Café aux livres, 85, rue Belvédère Sud, Sherbrooke (Bibliothèque G.G.C., 2e étage)

RÉSERVATION:
avec carte de crédit
847-0470

La Tribune, 105

Naissance inattendue au Musée minier de Thetford Mines

Thetford Mines

Le Musée minéralogique et minier de la région de l'Amiante qui accueille présentement l'exposition «Les insectes, des gagnants de la nature» se réjouit de l'arrivée récente d'un nouveau-né un peu particulier, un sphasme épineux.

Le vivarium des sphasmes épineux vient en effet de s'enrichir d'un pensionnaire inattendu, un bébé sphasme. Le bébé femelle qui mesure environ deux centimètres est très vigoureux et semble très bien s'acclimater à l'atmosphère muséale présentement

agrémentée du chant des grillons qui occupent le vivarium voisin.

Un insecte fétiche

«C'est presque un insecte fétiche pour nous, souligne la responsable Michelle Audet Blondeau. A l'Insectarium de Montréal, une telle naissance ne constitue pas un événement spécial. Ils ont des couveuses et font éclore les oeufs dans des conditions particulières. Chez nous, l'oeuf a dû se perdre dans le sol du vivarium et éclore par hasard. Nous espérons garder le sphasme vivant jusqu'à la fin de l'exposition même si nous ne sommes pas des entomologistes. Ce

sera un élément de fierté pour toute l'équipe.»

Invasion bien spéciale

Mais le sphasme épineux n'est pas le seul bébé que les visiteurs peuvent admirer dans le cadre de cette exposition. Le vivarium des blattes est aussi l'hôte d'une quinzaine de petits nouveaux qui ont vu le jour depuis l'arrivée de l'exposition.

Depuis la mi-novembre, Thetford Mines est le théâtre d'une invasion bien spéciale. Mille-pattes, scorpions, bernard-l'hermite, mygales et papillons exotiques seront présents au Musée jusqu'au 12 janvier 1992.

Un film de Léa Pool mérite un prix au Festival de Saint-Martin

Saint-Martin, Antilles (AFP)

Le film «La Demoiselle sauvage», de la Québécoise Léa Pool, a reçu le Prix de la meilleure réalisation lors du Festival de Saint-Martin, destiné à la promotion du cinéma d'expression française.

Le film «Blanc d'Ebène», du Guinéen Cheik Doukouré, a reçu à l'u-

nanimité du jury le Grand Prix de la francophonie.

Le jury de ce festival, présidé par le critique français François Chalais, a attribué son Prix spécial au film tunisien «Le Collier perdu de la Colombe», un conte poétique et philosophique de Nacer Khemir.

Pour la Belgique, l'actrice française Zabou reçoit le prix d'interprétation féminine pour son rôle dans «Blanval», du Belge Michel Mees.

Le prix d'interprétation masculine a été décerné ex-aequo à Dominique Pinon pour «Les Arcandiers», du Français Manuel Sanchez, et à Paul Le Person, pour «Blanc d'Ebène» — une coproduction franco-guinéenne.

La valeur montante de la nouvelle vague française, Géraldine Pailhas, a été récompensée par le prix du meilleur espoir francophone pour sa prestation dans «Les Arcandiers», une comédie loufoque et désabusée.

Le compositeur est américain

NDLR: Lors du concert de Noël offert samedi en l'église Saint-Jean Baptiste, le Quatuor vocal de Québec a interprété «A new creation», une oeuvre du compositeur américain René Clausen. Hier, par erreur, il a été indiqué que le compositeur est canadien.

EDITION DES MEILLEURES AUBAINES NOEL 1991

FILMS GRATUITS À VIF!!

Avec l'achat de n'importe quel appareil-photo 35mm

Film de remplacement couleur Astral 135-24 (100 ASA) gratuit avec chaque rouleau développé chez Astral Photo. Voyez les détails en magasin.

SONY CCD-F201 Objectif zoom à rapport 8:1 avec macro Télécommande Amplificateur de 3 lux Fonction automatique manuelle ÉPARGNEZ 2005 799⁹⁹	SONY CCD-TR51 Plus petit compact caméscope 8mm Mise au point automatique macro Obturateur à grande vitesse Superposition 1 titre défiler 2 couleurs Fondu • Stéréo Hi-Fi INCLUS TÉLÉCOMMANDE ÉPARGNEZ 2005 1099⁹⁹	SONY CCD-TR6 Zoom 8x Compact Mise au point manuelle ou automatique ÉPARGNEZ 2005 899⁹⁹	
Canon MAX DATE Appareil photo 35mm avec mise au point automatique Diminution de l'effet des yeux rouges Ultra compact Comprend élu et piles Imprime la date sur vos photos 149⁹⁹	Canon ENSEMBLE REBEL S QUARTZ DATE REBEL S BOITIER AVEC DQS DATEUR Objectif 50mm F 1.8 Pile au lithium 1 film couleur 135-24 poses avec développement inclus ÉTUJ CLASSIQUE GRATUIT! IMPRIME LA DATE SUR VOS PHOTOS! ÉPARGNEZ 1405 399⁹⁹	Canon TELEMAX DATE Appareil photo 35mm à mise au point automatique Objectif normal ou téléphoto 38-70mm Transfert photo, diapositives et film Imprime la date sur vos photos! 189⁹⁹	
PENTAX ZOOM 60X Entièrement automatique avec zoom macro 38 à 106mm Métrique à 3 images Flash électronique intégré Rebobinage, chargement et mise au point automatiques ÉPARGNEZ 205 179⁹⁹	PENTAX ZOOM 105R SUPER DATE Appareil photo 35mm entièrement automatique Objectif zoom 38-105mm macro incorporé Rebobinage, chargement et mise au point automatiques Temps de poses IMPRIME LA DATE SUR VOS PHOTOS! ÉPARGNEZ 205 349⁹⁹	PENTAX ZOOM 70R Avec date: 101 M PLUS Objectif zoom 35-70mm incorporé Mise au point et flash automatique Exposition double Diminution de l'effet des yeux rouges ÉPARGNEZ 205 239⁹⁹	
PENTAX UNE GAMME COMPLETE DE JUMELLES 39 ⁹⁹ - 139 ⁹⁹	IMAGE ENSEMBLE SPORT Appareil photo 35mm Sport • Élu 1 film couleur 135-24 poses T 111 2 piles alcalines image AA ÉPARGNEZ 205 49⁹⁹	IMAGE ENSEMBLE LEGEND Appareil photo 35mm à mise au point automatique 1 film couleur 135-24 poses T 111 2 piles alcalines AA • Élu source ÉPARGNEZ 205 79⁹⁹	Optex FACILE À UTILISER! CONVERTISSEUR Appareil photo 35mm à mise au point automatique et film ou 16mm sur vidéo ÉPARGNEZ 305 99⁹⁹
Kodak FILM COULEUR 2/8 ⁹⁹	AU FINI MAT OU GLACÉ ÉPREUVES 4 x 6 24 PHOTOS COULEUR SERVICE 5-HEURES 9⁹⁹		ASTRAL FILM COULEUR DEVELOPPEMENT COMPRIS 135-24 poses • 100 ASA Maximum de 4 rouleaux par client 8 ⁹⁹

ASTRAL photo DÉVELOPPEMENT 1 HEURE

Nous sommes fiers de vos photos! Ça se voit!

36629

CARREFOUR DE L'ESTRIE

3150, BOUL. PORTLAND (819) 567-8633

LA MAISON DU CINÉMA
63, KING OUEST, 566-8782
MARDI ET MERCREDI : \$3.75

ROBERT DE NIRO - NICK NOLTE
JESSICA LANGE
LES NERFS À VIF
v.f. de "CAPE FEAR"
HORAIRE 7:00 - 9:30

BRUCE WILLIS
DAMON WAYANS
BOYSCOUT
version française de THE LAST BOY SCOUT
HORAIRE 7:10 - 9:20

ROCK DEMERS PRÉSENTE
Le Martien De Noël
HORAIRE 6:45

James Belushi - Kelly Lynch
Alison Porter
SUZIE FRISETTES
v.f. de CURLY SUE
HORAIRE 8:00

MARCELLO MASTROIANNI
SANDRINE BONNAIRE
DANS LA SOIRÉE
HORAIRE 7:05 - 9:15

CINÉMA CAPITOL
59, KING EST, 565-0111
MARDI : \$3.50

SCHWARZENEGGER TERMINATOR 2
VERSION FRANÇAISE
LE JUGEMENT DERNIER
HORAIRE 7:00 - 9:15

FAMOUS PLAYERS
La fièvre des mardis
à \$4.25

The Addams Family
VERSION ORIGINAL ANGLAISE
Carrefour L'ESTRIE
3030 BUL. PORTLAND ANG. 565-0366
7H20, 9H30

Al Pacino - Michelle Pfeiffer
Frankie & Johnny
VERSION FRANÇAISE
Carrefour L'ESTRIE
3030 BUL. PORTLAND ANG. 565-0366
6H30, 9H15

STAR TREK
THE UNDISCOVERED COUNTRY
VERSION ANGLAISE
Carrefour L'ESTRIE
3030 BUL. PORTLAND ANG. 565-0366
7H00, 9H15